



Plan de Sauvegarde
et de Mise en Valeur
du 7ème arrondissement

Plan de Sauvegarde
et de Mise en Valeur
du Marais

Jardin
du
Luxembourg

SAINT-MANDÉ

IVRY-SUR-SEINE

MONTROUGE

GENTILLY

LE KREMLIN-BICÊTRE

Zone Urbaine Générale : Art UG.2.2

Voie comportant :

- une protection du commerce et de l'artisanat
- - - une protection particulière de l'artisanat
- une protection renforcée du commerce et de l'artisanat
- - - une protection renforcée du commerce et de l'artisanat et une protection particulière de l'artisanat

Zone Urbaine Générale : Art UG.2.3

- Zone de déficit en logement social
- Zone non déficitaire en logement social

Echelle : 1/12 500ème

0 250 500 750 M